

Mastère spécialisé Data Protection Management

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
420 heures

ECTS* : 75

*Système européen de transfert et d'accumulation
de crédits

Formation délivrée par



► Objectifs

Dans le contexte de la généralisation des systèmes d'IA et de l'adoption du Règlement de l'UE sur l'intelligence artificielle (RIA) du 13.03.2024, le Mastère Spécialisé Data Protection Management a pour objectif de former les participants aux métiers de la protection des données, tels que Délégué à la Protection des Données (DPO) et Chief Privacy Officer (CPO). Il forme également aux métiers du conseil en gestion de la protection des données et de l'IA, tels que juriste, consultant ou expert en cybersécurité, responsable de l'intelligence artificielle (AI Officer), responsable conformité (Compliance Officer). Avec le règlement Européen sur la Protection des données.

A la fin du programme, le participant sera capable à la fois de comprendre les enjeux, d'analyser les risques, et de piloter la protection des données :

- Concevoir des programmes de conformité légale de l'IA et des données personnelles (DP)
- Gérer la mise en œuvre de ces programmes
- Manager la relation avec tous les acteurs de la protection des données (internes ou externes à l'organisation)
- Négocier avec la direction générale et les autres directions fonctionnelles (juridique, SI, RH, marketing, commerciale...)
- Gérer des crises avec les autorités publiques de contrôle, notamment en cas de violation de données
- (ex : piratage de DP)
- Former et coordonner un réseau de correspondants DPO, en insufflant une culture de la protection des données dans l'organisation

► Accès au diplôme

Pré-requis :

- Titulaire d'un BAC+5 (en lien avec la spécialité recherchée)
- Titulaire d'un BAC+4 avec expérience professionnelle de 3 ans (en lien avec la spécialité recherchée)
- Ayant des statuts dérogatoires (dans la limite de 30 % des effectifs) : Titulaire d'un BAC+4 sans expérience professionnelle

Admission : Inscription en ligne sur <https://www.imt-bs.eu/executive-education/admission-masteres-specialises/>

Sélection : Dossier-entretien-jury

Dépôt de candidature : de novembre à juin

► Rythme d'alternance

1 semaine de cours par mois, 3 semaines en entreprise

Modalités pédagogiques : Méthodes mobilisées : L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle.

Responsable pédagogique : Marie BIA FIGUEIREDO - Directrice Executive Education

Contact administratif : Nicole VIZET – nicole.vizet@imt-bs.eu - Tél : 01 60 76 43 31

Contact CFA EVE : Chargé(e) des relations entreprises : VEGA Elodie - e.vega@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 08 / Référent(e) handicap : DARRAC Elodie - e.darrac@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 00 / [En savoir +](#)

► Lieu(x) de formation

Institut Mines - Télécom Business School

9 rue Charles Fourier

91000 EVRY-COURCOURONNES



Ou locaux parisiens

Programme de la formation

EXPERTISES DES METIERS DE LA PROTECTION DES DONNEES ET DE L'IA

- Droit des données (personnelles et autres données)
- Droit de l'IA et des Systèmes d'IA
- Méthodologies (études d'impact)
- Techniques contractuelles
- Cybersécurité
- Gestion de projets (SPOc en ligne)
- Economie et usages des données
- Méthodologie de la thèse professionnelle (TP)
- Pratique de la négociation et de la médiation
- Ethique de la vie privée et management responsable des données

SAVOIRS MANAGERIAUX DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DES DONNEES ET DE L'IA

- Management des organisations et des données
- Management relationnel du « Data Protection Officer » (gestion de la relation avec les autorités de contrôle : CNIL...)
- Management des spécificités sectorielles
- Management responsable des données et de l'IA, éthiques et de la vie privée
- Pratique de la négociation et de la médiation
- Cycles de conférences (conférence Computer, Privacy & Data Protection CPDP Bruxelles)
- Clinique de la protection des données et atelier de mise en pratique
- Projets tutorés

Blocs de compétences

RNCP35910BC01 : S'appropriier les usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

RNCP35910BC02 : Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

RNCP35910BC03 : Communiquer en contexte professionnel

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

RNCP35910BC04 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en oeuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

RNCP35910BC05 : Élaborer une vision stratégique innovante

- Faire de la veille sur les évolutions de son environnement ou de l'éco-système et anticiper les transformations et innovations possibles en matière de produits, de process, d'organisation, de gouvernance, etc.
- Piloter ou co-piloter la construction d'une vision stratégique de l'innovation, fixer des objectifs et donner du sens de façon à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise
- Fédérer et animer les acteurs internes et externes (gouvernance) dans un souci d'éthique afin de favoriser l'innovation par la collaboration et le développement des réseaux

RNCP35910BC06 : Concevoir et/ou piloter des solutions de gestion en management de l'innovation

- Développer des politiques et pratiques propices à l'innovation et à sa diffusion
- Appliquer et mettre en oeuvre des politiques et pratiques de management et de protection de l'innovation

RNCP35910BC07 : Mesurer et contrôler via des outils et méthodes de gestion les projets innovants

- Contrôler et mesurer la pertinence et la performance des outils de gestion et de pilotage de projet
- Auditer, évaluer et analyser les risques associés aux processus d'innovation antérieurs, améliorer les processus

RNCP35910BC10 : Mettre en oeuvre des règles, des normes et des démarches qualité des projets innovants

- Appliquer et respecter des règles et des normes liées à l'innovation
- Développer des process, des démarches qualité, innovation, etc.

RNCP35910BC09 : Développer une culture managériale et organisationnelle

- Animer et fédérer des collectifs, développer son relationnel et son leadership
- Conseiller et négocier avec ses équipes et ses partenaires d'affaires

RNCP35910BC10 : Accompagner les comportements et postures au travail

- Piloter son projet de développement personnel dans les métiers dits de gestion/management
- Développer les compétences comportementales et métiers (les siennes ou celles de ses équipes)

Public concerné

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles / universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.